

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE- TRAVAIL - PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DU PETROLE DES MINES ET DE L'ENERGIE

HAUT COMITE NATIONAL

COORDINATION DU SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

PROCES- VERBAL

Comité de Suivi des Mesures Correctives et des Recommandations issues des Rapports ITIE pour le compte de la prochaine validation du Tchad.

L'an 2020 et le vendredi 17 Avril à 09 heures précises, s'est tenue dans la salle de réunion du Secrétariat Technique Permanent de l'ITIE-Tchad, la 2^e réunion du Comité de Suivi des Mesures Correctives et des Recommandations issues des Rapports ITIE pour le compte de la prochaine validation du Tchad.

Etaient présent : liste jointe en annexe.

Ordre du Jour : Examen des mesures correctives (Ordonnance 023)

Ouverture de la réunion

La réunion a commencé par la lecture du procès-verbal de la précédente réunion tenue le 10 avril 2020. IL a été approuvé sous réserve des amendements de fond et de forme qui ont été intégrés séance tenante.

Le Président du Comité Dr MOUTAYE Hamit Ali a demandé la poursuite des travaux en donnant la parole à l'Expert en Comptabilité Abraham Guidimti pour faire sa présentation sur l'Exigence 1-3 concernant les Organisations de la Société Civile.

Mr Guidimti dans sa présentation a situé le contexte qui a favorisé le validateur de mettre l'accent sur la situation de la société civile et les différentes interventions de celle-ci pour demander l'abrogation de l'ordonnance 023/PR/2018.

Le Président de séance a demandé à Mme Mekombe Thérèse de retracer l'impact de l'Ordonnance en question.

Mme Mekombe a expliqué l'effet de l'ordonnance sur la Société Civile et les différentes interventions survenues pour modifier les dispositions de l'ordonnance de la part de l'Union Européenne, du PASOC et autres ; malheureusement toutes ces préoccupations n'ont pas été retenues. Cependant elle a confirmé que les membres du HCN ITIE sont protégés par les

dispositions du texte de l'ITIE, mais à la longue l'ordonnance 23 va porter atteinte même si elle ne le porte pas maintenant.

Selon Therese, Les OSC et l'UE ont entamé une analyse à ce sujet et devraient rencontrer le comité de suivi, (l'Assemblée Nationale) mais en plein processus d'analyse, les travaux se sont stoppés.

Le Président demande à Maxime et Thérèse de retracer pour la prochaine réunion toutes les contraintes liées et de préparer un plaidoyer en utilisant toutes les informations relatives à cette ordonnance du côté de l'Union Européenne, du Ministère de l'intérieur, de l'Assemblée Nationale et autres.

Mr Bourdjo demande à la Société Civile de faire une analyse pour déterminer lesquels des articles faut-il les modifier ou améliorer.

Dr Moutaye reprend la parole et demande que les recherches soient orientées sur le volet préjudices causés par l'ordonnance.

Commencée à 09 heures, la réunion a pris fin à 11 heures 30mn.

Le Secrétaire de la séance

Mme Amina